

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 mars 2013

---

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1925

présenté par  
M. Germain

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« dans l'entreprise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette précision ayant vocation à être apportée s'agissant du diagnostic relatif aux graves difficultés conjoncturelles, il n'est plus nécessaire que la mention de l'entreprise apparaisse à cet endroit du texte.